

## Le "Vert" Teulade rattrapé par la justice

Politique **Le "Vert" Teulade rattrapé par la justice**

LES FAITS Six mois ferme pour un faux diplôme sur un CV. Condamné une nouvelle fois, il évoque un règlement de comptes politique Qui se cache réellement derrière Thierry Teulade, conseiller Vert d'opposition à Clapiers ? Un homme à la double personnalité. Côté pile, un élu enthousiaste, soutenu notamment par les Verts de l'Agglo. Un adversaire procédurier à en donner des maux de tête au maire de la commune, Pierre Maurel. Mais aussi un militant actif, médiatique lorsqu'il s'agit de vanter son opération Sacado 34 pour les sans abris ou son procédé anticrise loufoque pour rouler moins cher : un mélange de gazole et d'huile de friture usagée. Le côté face est plus obscur : Thierry Teulade affiche un passé judiciaire ponctué d'une dizaine de condamnations. Dont la dernière, émanant du tribunal correctionnel, vient tout juste de le rattraper : un an de prison dont six mois ferme pour "faux et usage de faux en écriture". En fait, une usurpation de diplôme. En 2004, il est embauché, via un cabinet, comme responsable du développement au sein de l'association Leader Sud formation. Il est licencié en octobre 2005 lorsque ses employeurs s'aperçoivent qu'il ne fait pas l'affaire et qu'il a fourni au cabinet de recrutement un faux diplôme de DESS, un Bac + 5, en ingénierie de la formation de l'université de Limoges, qu'il n'a jamais obtenu.

« *Au lieu de s'excuser, il nous a attaqués en justice pour contester son licenciement ! C'est pour cela que l'on a déposé plainte au pénal en mai 2006, sinon, on n'aurait rien fait* », dévoile Me Dabiens, l'avocat de Leader Sud formation. L'association lui a aussi reproché d'avoir gonflé son CV en modifiant, à son avantage, son cursus. « *J'ai été relaxé pour cette partie* », se défend Thierry Teulade, qui n'a pas interjeté appel de cette décision lourde de conséquences... « *J'ai été victime des peines planchers de Sarkozy mais s'il faut aller en prison, j'irai.* » Où plutôt, il y retournera. Car ce quinquagénaire a déjà séjourné à deux reprises derrière les barreaux après plusieurs condamnations pour faux et usage de faux lorsqu'il travaillait dans l'électroménager. « *Ça relève de ma vie privée, je ne souhaite pas en parler* », élude-t-il. Quatre peines sont également liées à des entraves à l'inspection du travail, « *c'était mon métier de DRH* ». Si la dernière peine a été aussi lourde, c'est que l'élu Vert était en récidive. Pour avoir usurpé, en 2001, le titre de médecin, alors qu'il travaillait dans un labo pharmaceutique. Il aurait aussi fourni de faux documents à un juge d'application des peines. « *L'histoire médicale, c'était un acte militant, j'ai délivré des ordonnances à des SDF dans le besoin*, assure Thierry Teulade, qui n'entend pas démissionner de son mandat. *Je n'ai jamais détourné un euro d'argent public, je pose la question du règlement de comptes politique : pourquoi on a déposé cette plainte avant les élections alors qu'une vice-présidente de l'Agglo est devenue influente dans cette association et que j'étais sur une ligne autonome contre Frêche.* » Alors, Teulade aurait-il des penchants mythomaniaques ? Son avocat, Me Corbier, esquisse un début d'explication : « *Il s'arrange peut-être avec la vérité mais il est à la recherche d'une réussite sociale que sa formation de base ne lui permettait pas d'avoir.* » Yanick PHILIPPONNAT

Thierry Teulade, un militant à l'étrange personnalité. J.-M. MART

Tous droits réservés : Midi Libre

1614F11F1CB1AA1C41D90974C28C6F3F9AF6B035648B3804

Diff. 163 899 ex. (source OJD)

## Le "Vert" Teulade rattrapé par la justice

Politique **Le "Vert" Teulade rattrapé par la justice**

LES FAITS Six mois ferme pour un faux diplôme sur un CV. Condamné une nouvelle fois, il évoque un règlement de comptes politique Qui se cache réellement derrière Thierry Teulade, conseiller Vert d'opposition à Clapiers ? Un homme à la double personnalité. Côté pile, un élu enthousiaste, soutenu notamment par les Verts de l'Agglo. Un adversaire procédurier à en donner des maux de tête au maire de la commune, Pierre Maurel. Mais aussi un militant actif, médiatique lorsqu'il s'agit de vanter son opération Sacado 34 pour les sans abris ou son procédé anticrise loufoque pour rouler moins cher : un mélange de gazole et d'huile de friture usagée. Le côté face est plus obscur : Thierry Teulade affiche un passé judiciaire ponctué d'une dizaine de condamnations. Dont la dernière, émanant du tribunal correctionnel, vient tout juste de le rattraper : un an de prison dont six mois ferme pour "faux et usage de faux en écriture". En fait, une usurpation de diplôme. En 2004, il est embauché, via un cabinet, comme responsable du développement au sein de l'association Leader Sud formation. Il est licencié en octobre 2005 lorsque ses employeurs s'aperçoivent qu'il ne fait pas l'affaire et qu'il a fourni au cabinet de recrutement un faux diplôme de DESS, un Bac + 5, en ingénierie de la formation de l'université de Limoges, qu'il n'a jamais obtenu.

« Au lieu de s'excuser, il nous a attaqués en justice pour contester son licenciement ! C'est pour cela que l'on a déposé plainte au pénal en mai 2006, sinon, on n'aurait rien fait », dévoile Me Dabiens, l'avocat de Leader Sud formation. L'association lui a aussi reproché d'avoir gonflé son CV en modifiant, à son avantage, son cursus. « J'ai été relaxé pour cette partie », se défend Thierry Teulade, qui n'a pas interjeté appel de cette décision lourde de conséquences... « J'ai été victime des peines planchers de Sarkozy mais s'il faut aller en prison, j'irai. » Où plutôt, il y retournera. Car ce quinquagénaire a déjà séjourné à deux reprises derrière les barreaux après plusieurs condamnations pour faux et usage de faux lorsqu'il travaillait dans l'électroménager. « Ça relève de ma vie privée, je ne souhaite pas en parler », élude-t-il. Quatre peines sont également liées à des entraves à l'inspection du travail, « c'était mon métier de DRH ». Si la dernière peine a été aussi lourde, c'est que l'élu Vert était en récidive. Pour avoir usurpé, en 2001, le titre de médecin, alors qu'il travaillait dans un labo pharmaceutique. Il aurait aussi fourni de faux documents à un juge d'application des peines. « L'histoire médicale, c'était un acte militant, j'ai délivré des ordonnances à des SDF dans le besoin, assure Thierry Teulade, qui n'entend pas démissionner de son mandat. Je n'ai jamais détourné un euro d'argent public, je pose la question du règlement de comptes politique : pourquoi on a déposé cette plainte avant les élections alors qu'une vice-présidente de l'Agglo est devenue influente dans cette association et que j'étais sur une ligne autonome contre Frêche. » Alors, Teulade aurait-il des penchants mythomaniaques ? Son avocat, Me Corbier, esquisse un début d'explication : « Il s'arrange peut-être avec la vérité mais il est à la recherche d'une réussite sociale que sa formation de base ne lui permettait pas d'avoir. » Yanick PHILIPPONNAT

Thierry Teulade, un militant à l'étrange personnalité. J.-M. MART

Tous droits réservés : Midi Libre

1614F11F1CB1AA1C41D90974C28C6F3F9AF6B035648B3804

Diff. 163 899 ex. (source OJD)